

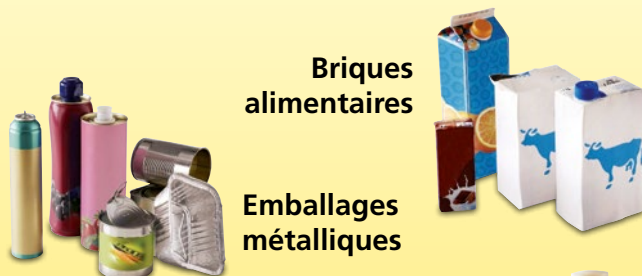


Bouteilles en verre

Pots en verre

Bocaux en verre

Les emballages en verre doivent être jetés sans bouchon ni couvercle.



Briques alimentaires

Emballages métalliques



Flacons de produits d'hygiène en plastique

Flacons de produits ménagers en plastique



Boîtes et suremballages en carton

Bouteilles en plastique

Avant d'être jeté, chaque emballage doit être vidé. Les emballages ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres.



Papiers de bureau, enveloppes...



Journaux



Revue et magazines



Prospectus

Les prospectus doivent être jetés sans les films plastiques.

À partir du 1^{er} juin 2018 nouvelles modalités de collecte

En 2018 ça bouge dans vos poubelles !

1. Au 1^{er} janvier 2018
Extension des consignes de tri papier

Tous les papiers devront être jetés dans le bac bleu.

2. Entre Avril et Mai 2018

Dans tous les foyers, distribution de nouveaux bacs jaune, vert et OM. Les anciens bacs seront repris.

3. Au 1^{er} Juin 2018

Démarrage des nouvelles modalités de collecte.

- Suppression du bac bleu.
- Tous les papiers devront être jetés en vrac dans le bac jaune.
- Le verre sera collecté toutes les 4 semaines.
- Collecte OM limitée à 2 bacs 660 litres (ou équivalent) pour les artisans/commerçants.

Un doute, une question ?
01 34 66 18 40
www.smirtomduvexin.net